

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03032025

M. BOUTSOQUE Maxime
M. CICCONE Richard
M. CUNIER Bénigne
M. LARDENOIS Yannick
M. LIRON Frédéric
M. MONGEOT Michel

Absents : Mme JAUJARD Christine
M. SOENEN Rodolphe

M. JACQUINET François-Xavier

Pouvoirs : Mme JAUJARD Christine à M. SOENEN Rodolphe

M. JACQUINET François-Xavier à M. LIRON Frédéric
M. SOENEN Rodolphe à M. MONGEOT Michel

Secrétaire de séance : **M. CICCONE Richard**

LUNDI 3 Mars 2025 à 19h30 à la mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu approbation, CR des diverses réunions (détails des factures à disposition).
Acceptée à l'unanimité

Arrivée de **M. LARDENOIS Yannick 19h54**

2.(D)CONVENTION NATRAN (ex GDF) sur les parcelles.

La société NATRAN est propriétaire et gestionnaire du transport de gaz.

Cette convention sert à l'entretien et la replantation des sols sur la commune de SAINT LOUP SUR AUJON pour une durée de 20 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide donner le droit au Maire de signer la convention avec NATRAN.

3. (D) Electricité Public Voie de Montblain.

L'extension du réseau électrique est obligatoire pour la mise en service du surpresseur, de ce fait le SDED52 interviendra pour un devis de 4155 HT. La commune paiera la somme de 2077.50 € pour la pose de 2 lampadaire le reste est pris en charge par le SDED52.

Le Conseil Municipal décide et autorise le maire à signer les documents à 5 votes Contre et 5 Pour. La voie du maire étant prépondérante le vote est accepté.

4. (D) Choix partenaire vérification électrique.

Après un tour de table avec le comparatif de devis concernant la vérification électrique.

Le Conseil Municipal décide du choix l'entreprise Pouilly SAS pour la vérification électrique annuelle des bâtiments communaux décide et autorise le maire à signer les documents à 1 abstention et 9 Pour. Mr Le 1^{er} adjoint, Mr SOENEN prendra le rendez vous pour effectuer la vérification électrique sur les bâtiments de la commune.

5. (D) Contrat de Maintenance de l'horlogerie.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise BODET CAMPANAIRE (entreprise repreneuse des ETS GRADOUX pour la vérification électrique décide et autorise le maire à signer les documents à l'unanimité.

6. (D) Adhésion FONDATION DU PATRIMOINE.

La commune souhaite adhérer à l'association du Patrimoine, pour un montant 100 €, pour les futurs projets. Michel MONGEOT se retire du vote.

Le Conseil Municipal décide à 1 Abstention et 8 Pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

7. (D) Droit de préemption commerciale.

Cette délibération a été ajournée compte tenue de la compétence exercée par la CCAVM.

8. Intervention de Mr Yves Vaillant vice-président du SDED et explication du Smictom.

9. (D) Demande de subvention

Mr le Maire demande l'autorisation auprès du Conseil Municipal pour faire les demandes de subventions auprès des organisme habilités.

- Intitulé MISE EN VALEUR MUR EXTERIEUR MAIRIE – demande de subvention DETR / DSIL

Le Maire présente en quelques lignes l'opération 23682.33 HT , ses objectifs,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à 1 Contre et 9 Pour des membres présents (ou précision des voix) et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 23682.33 € et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2025 à hauteur de 9472.93 € € soit 40 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR / DSIL 40 % : 9472.93 €
 - subvention Région 10.56 % : 2500 €
 - autofinancement 11709.40 €
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
 -
- Intitulé AIRE DE JEUX MAIRIE – demande de subvention DETR / DSIL

Le Maire présente en quelques lignes l'opération 7433.14 ht, ses objectifs,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (ou précision des voix) et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 7433.14 € et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2025 à hauteur de 2973.256. € €soit 40 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR / DSIL 40 % : 2973.256. €
 - subvention Région 30 % : 2229 €
 - subvention Département : 10 % 743.31
 - autofinancement 1486.628.€
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Questions diverses :

Commission sécurité Maison de Courcelles

Mr le Maire a assisté à la réunion de la commission sécurité, pour la réception des travaux engagés par la CCAVM ainsi que la commission de sécurité provisoire, qui n'a pas d'objections à émettre. Ce résultat sera finalisé le 16 Mars dans les locaux du SDIS et signé par Mr le Maire avec son avis favorable.

Proposition de Champagne LAFORTELLE pas retenue.

Nettoyage des vitres et de volets de la Mairie par la société Vitrierie Claire en attente d'un devis contradictoire.

Contrôle de la chambre de froide, elle est vétuste, mais contrairement à ce que l'on aurait pu penser n'est pas plus énergivore que normal.

La commission cimetièrre doit se réunir pour l'élaboration du règlement et faire les tarifs concessions et cavurnes.

L'attention a été attirée sur l'état du chemin brulé racheté récemment par la commune à l'euro symbolique à l'AFR. Il conviendrait de combler dans un premier temps, les trous existants.

Suite à la non possibilité de nettoyer les rues du village par le biais de la CCAVM comme la commission voierie doit le faire, l'achat ou la reprise d'une balayeuse est à l'étude.

Fiche de poste avec horaires à remplir par la secrétaire pour suivi de l'emploi du temps .

Fin du conseil 22h30